



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond, le lundi 28 janvier 2019 à 21 h, sous la présidence de M. le maire Daniel Dion. En plus de monsieur le maire, étaient présents messieurs les conseillers Etienne Beaumont, Philippe Gasse, Benoit Voyer, Yvan Barrette, Pierre Cloutier et Fernand Lirette.

Est également présent : Le directeur général, M. François Dumont.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Renonciation à l'avis de convocation

1.2 Autorisation en vue de la signature d'une entente portant sur la résiliation du contrat de travail de l'employé numéro 3049

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7. Période de questions

7.1 Aucun

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

19-01-027 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Attendu que les membres du conseil municipal sont tous présents;

Attendu qu'ils renoncent à l'avis de convocation conformément au 2^e alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la présente séance extraordinaire soit ouverte et que le point suivant y soit discuté :

1. Autorisation en vue de la signature d'une entente portant sur la résiliation du contrat de travail de l'employé numéro 3049

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

19-01-028 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE PORTANT SUR LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 3049

Attendu qu'une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place au Service des travaux publics nécessitant une réorganisation interne et entraînant la résiliation du contrat de travail de l'employé numéro 3049;

Attendu l'entente à l'amiable intervenue à cet effet;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, une entente portant sur la résiliation du contrat de travail intervenu entre la Ville de Saint-Raymond et l'employé numéro 3049.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 20.

François Dumont
Directeur général et assistant-greffier

Daniel Dion
Maire